

ACTUALISATION AU 1<sup>ER</sup> MARS 2020

## MESURES RELATIVES AU CORONAVIRUS

Jeudi 27 février, l'épidémie de COVID-19 est passée du stade 1 au stade 2. Ce passage au stade 2 implique une adaptation du plan d'actions.

Le virus circulant déjà sur notre territoire, **les contraintes destinées à éviter l'entrée du virus en France n'ont plus lieu d'être.**

**S'agissant plus particulièrement des retours en provenance d'Italie du nord, le gouvernement a levé le 29 février les restrictions initialement émises.**

A ce jour, **deux zones justifient des mesures restrictives :**

- d'une part **la province du Hubei en Chine**
- d'autre part les cluster, soit **les communes de Creil, de Crépy-en-Valois, de Vaumoise, de Lamorlaye, de Lagny-le-Sec et Lacroix-Saint-Ouen dans l'Oise, et la commune de La Balme-de-Sillinguy en Haute-Savoie.**

**En conséquence, les élèves qui ne sont pas concernés par ces deux catégories de zones retournent dans leur école.**

La Directrice